

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2024

---

PROTÉGER LES FRANÇAIS DES RISQUES CLIMATIQUES ET FINANCIERS ASSOCIÉS  
AUX INVESTISSEMENTS DANS LES ÉNERGIES FOSSILES - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 21

présenté par  
Mme Chatelain

-----

**ARTICLE PREMIER**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.